

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 novembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 23 août 2018
- Désigne Mme Noëlle LABREUCHE comme déléguée communal au sein de la commission de contrôle des opérations électorales au 1^{er} janvier 2019, pour la mise en place du répertoire électoral unique (REU)
- Adopte la décision modificative suivante, dans le but de rembourser des cautions :
 - D 165 : Dépôts et cautionnements reçus 2 500.00 €
 - R 165 : Dépôts et cautionnements reçus 2 500.00 €
- Reconduit pour les fêtes de fin d'année, l'opération « chèq'kado 70 » d'une valeur de 30 €, destinée aux agents communaux et leurs enfants jusqu'à l'âge de 12 ans inclus
- Autorise Mme le Maire à signer une convention de passage en domaine privé en vue du défrètement de la parcelle forestière 73, pour une durée de 3 mois moyennant une redevance de 0.51 € / m³
- Approuve le report du transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » à la Communauté de Communes de la Haute Comté au 1^{er} janvier 2026
- Adhère au dispositif chèque énergie en acceptant le titre « chèque énergie » comme moyen de paiement. Le chèque énergie est un dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie (factures d'électricité, de gaz, rénovation énergétique...) financé et piloté par le Ministère en charge de l'écologie
- Donne acte de la tenue du débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Haute Comté (PLUI).

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 12 novembre 2018

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN